

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FORETS ET ALPAGES

Préavis municipal n°2/18 du 8 février 2018 amendé le 10 avril 2018, le 29 mai et le 13 juin 2018 relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans

La commission des forêts et alpages composée de Mesdames Anne Genevay-Bolay, Nathalie Badertscher de Messieurs Didier Besson, Michel Ruffieux, excusés Laurent Renevier, David Jaquet et Frédéric Guenin, s'est réunie le 23 mai 2018.

Etaient aussi présents lors de cette réunion la commission des finances ainsi que la commission technique ad hoc.

Monsieur le Syndic Didier Lohri, nous a présenté et commenté ce préavis.

Nous le remercions pour les informations fournies.

Lors de cette séance, nous avons passé en revue et commenté les différents éléments du contrat proposé par la Romande Energie.

La commission maintient sa position sur ce préavis à savoir que ce contrat est une bonne solution dans la mesure où le groupement forestier (AGEFOR), auquel appartient la commune de Bassins, sera l'unique fournisseur de la matière combustible.

Ce contrat permet également de pérenniser le quart de notre capacité annuelle de coupe en bois énergie.

En conclusion,

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la commission des forêts et alpages demande au Conseil Communal de Bassins :

- Vu le préavis municipal n° 02/18 du 8 février 2018 amendé le 10 avril 2018, le 29 mai et le 13 juin 2018
- Oûi les conclusions du rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'approuver le contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Tranche</u>	<u>Montant annuel</u>	<u>Date de paiement prévue</u>	<u>Montant cumulé</u>	
Chaufferies et CAD	1 à 10	41 000 CHF	Chaque fin d'année	410 000 CHF	
DDP	1 à 30	7 200 CHF*	Chaque fin d'année	216 000 CHF	
	Total			626 000 CHF	
Maintenance	1 à 30	6 240 CHF*		187 200 CHF	
	Prix d'achat kWh	Indexé*		0.06 CHF	HT
	Prix de vente kWh	anciens contrats (39)	3 ans	0.17 CHF	HT
	Prix de vente kWh	Nouveaux contrats (11)	Commune dès la 4 ^{ème} année	0.17 CHF	HT
	Prix de vente kWh	Uniquement les bâtiments communaux	3 premières années	Prix d'achat +0,5 cts/Kwh	HT

Avec mise à disposition de 2 droits distincts et permanent DDP de 30 ans pour une somme totale de 216'000 CHF soit un total minimum de 626'000 CHF ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis au sujet de la maintenance et des tarifs de vente d'énergie.

Bassins, le 14 juin 2018

Anne Genevay-Bolay, Présidente

David Jaquet

Laurent Benevier

Nathalie Badertscher, rapporteur

Didier Besson

Frédéric Guenin

Michel Ruffieux